

Note d'information aux familles Dispositifs d'aides

Madame, Monsieur,

Je vous informe que vous pouvez solliciter des aides financières à travers les deux dispositifs suivants :

1. L'aide à la restauration

Le Conseil Régional Occitanie a mis en place un dispositif d'aide à la restauration pour faciliter l'accès à la restauration des lycéens.

Le public concerné par le dispositif est le suivant :

- Elèves boursiers ou non boursiers
- Familles non assujetties à l'impôt sur le revenu ou familles se trouvant dans une situation de précarité imprévisible, jeunes sous tutelle ou sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Ce soutien permet de prendre en charge une partie des frais de restauration restant à charge après mobilisation des dispositifs nationaux (bourses). Cette prise en charge n'excèdera pas 50% du montant facturé au titre de la restauration. **Par conséquent, les dossiers pour lesquels les bourses couvrent les frais de restauration ne seront pas recevables et seront rejetés automatiquement.**

Afin d'instruire la demande d'aide à la restauration, **vous trouverez en pièce jointe un formulaire à remplir et nous transmettre avec un courrier décrivant votre situation.** De plus vous accompagnerez votre demande de toute pièce qui justifiera votre situation (lettre licenciement, avis d'impôt le plus récent, jugement de divorce, etc.).

2. Le Fonds Social Lycéen

Le Ministère de l'Agriculture a mis en place ce fonds à la disposition des établissements pour aider les familles dans des situations difficiles, afin d'assumer les dépenses de scolarité (voir au verso les justificatifs à fournir).

& & & & & & & & & &

Ces deux dispositifs représentent des aides ponctuelles et ne sauraient être systématiques.

Compte tenu de l'enveloppe limitée de ces dispositifs, seuls les dossiers argumentés seront examinés par une commission (justificatifs à fournir). Les dossiers pour lesquels les bourses couvrent les frais de scolarité et de voyage ne seront pas recevables.

Vous avez jusqu'au 27 novembre 2020 pour déposer un dossier. M. SALLES se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tel : 05 62 61 71 06

Mèl : michel.salles@educagri.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

AUCH, le 7 octobre 2020
Le Proviseur du LEGTA

Eric SACREZ



TSVP

LEGTA d'AUCH Beaulieu - Lavacant

Site de Beaulieu : 32020 AUCH Cedex 9 – Tel : 05 62 61 71 00 – fax : 05 62 61 71 10

Site de Lavacant : 32550 PAVIE – Tel : 05 62 61 52 20 – Fax : 05 62 61 52 29

Email : legta.auch@educagri.fr

Liste des documents à fournir pour la constitution des dossiers

Cette liste comporte des éléments obligatoires et des exemples de pièces pour appuyer votre demande. Chaque dossier sera étudié en fonction des justificatifs fournis, qui doivent refléter la situation particulière de la famille.

□ Pièces obligatoires :

- Courrier expliquant la situation de la famille/du jeune
- Dernier avis d'imposition (impôt sur le revenu) sauf jeune sous la responsabilité de l'ASE

□ Exemples de pièces justificatives :

1) Ressources

- 3 derniers bulletins de salaire
- Relevés prestations pôle emploi
- Relevés prestations familiales
- Autre revenus non imposables

2) Charges

- Impôts locaux et/ou fonciers
- Loyers/traites
- Tableaux d'amortissement de prêts

3) Administratif :

- Photocopie du livret de famille
- Jugement (divorce, liquidation judiciaire, redressement...)
- Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à charge